



E.H.P.A.D

Saint-François



LIVRET D'ACCUEIL

ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT
POUR PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES



VERS LE LABEL
HUMANITUDE

60, rue Bertin - 97400 Saint-Denis
Tél. : 0262 90 87 69 - Fax : 0262 90 87 52
secdirection.ehpad@asfa.re - www.asfa.re



SERVICES DES ÉTABLISSEMENTS
D'HÉBERGEMENT
POUR PERSONNES AGÉES



BIENVENUE À L'EHPAD SAINT-FRANÇOIS

Madame, Monsieur,

Mot

Soyez les bienvenus à l'EHPAD Saint-François qui a ouvert ses portes en 1982 et qui vient de vivre depuis 2009 une réhabilitation générale pour l'amélioration de votre accueil et vous garantir un hébergement et un service de qualité.

Notre philosophie est de proposer à des personnes âgées autonomes et/ou dépendantes un lieu d'accueil et de vie sécurisant. Nous assurons des prestations de qualité dans les domaines de l'accueil, de l'hôtellerie, du soin et de l'animation.

La vie en collectivité implique la reconnaissance de vos droits et libertés et nous garantissons sérénité et bien-être.

Vous trouverez dans ce livret des renseignements utiles pour faciliter votre séjour au sein de l'établissement : des informations sur notre établissement et son fonctionnement.

L'ensemble du personnel de l'EHPAD Saint François est à votre disposition pour toutes demandes d'informations administratives et conditions de vie, comme l'animation, la prise en charge individualisée et la qualité des soins.

Nous mettons tout en œuvre afin de répondre au mieux à vos attentes : amélioration des espaces, du confort, formation du personnel, et surtout maintien d'un dialogue permanent et direct.

Si vous souhaitez avoir d'autres informations, l'équipe reste à votre disposition.

La Direction



L'ASSOCIATION SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE

L'Association Saint-François d'Assise est une association à but non lucratif régie par la loi 1901.

Elle fut fondée en 1918 par Madame Louise SAMAT.

Notre association était, au départ, destinée à l'accueil des personnes déshéritées pour qu'elles puissent y trouver un foyer. Elle n'a cessé de se développer depuis sa création.

AUJOURD'HUI, ELLE COMPTE PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS RÉPARTIS EN QUATRE PÔLES :

- **Un pôle sanitaire :**

- l'Hôpital d'Enfants

- **Un pôle médico-social Personnes âgées :**

- l'EHPAD Saint-François

- la Résidence Retraite Médicalisée de Sainte-Clotilde

- **Un Pôle Médico-social Handicap :**

- le CAMSP

- l'IME

- le CEM

- la MAS Franche Terre

- la Plateforme de Services (SESSAD Déficience Intellectuelle, SESSAD Déficience Motrice et SAMSAH)

- **Un pôle formation :**

- l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture

- l'École de Puéricultrices

- l'Institut Régional de Formation en Ergothérapie

BIENVENUE À L'EHPAD SAINT-FRANÇOIS



☀ L'EHPAD Saint-François est destiné à accueillir des personnes âgées de plus de 60 ans. Il est habilité à recevoir des personnes relevant de l'aide sociale pour la totalité de sa capacité ; soit 80 lits d'hébergement permanent, dont 12 lits en unité Alzheimer.

Ce bâtiment est construit dans le style traditionnel créole autour d'un agréable jardin de 3 000m² de plantes endémiques centenaires de la Réunion, sécurisé et climatisé. D'une superficie de 4 000 m², ce bâtiment sur deux niveaux est sécurisé et climatisé, il est doté de 3 ascenseurs desservant le rez de chaussée et le 1^{er} étage accueillant notamment : 76 chambres individuelles et 2 chambres doubles. Il dispose également de :

- 2 restaurants et d'un espace privatif pour les repas en famille,
- 3 salles d'animation,
- 1 salle de cinéma,
- 1 salon de beauté,

- 1 cuisine thérapeutique,
- 2 baignoires de balnéo/SPA
- 1 bibliothèque,
- 3 salons de détente,
- 1 salle de rééducation
- 3 salles de soins.

L'établissement bénéficie d'une situation exceptionnelle dans le célèbre quartier de la Source, au cœur du chef lieu.

Cet emplacement est situé en centre ville, à proximité du Jardin de l'Etat. Il offre un large panel de loisirs et d'espace dédié aux animations : concerts, contes, spectacles...

Des lignes régulières d'autobus non loin de l'établissement facilitent, aussi bien, les voyages des résidents que les visites des familles. Des services sont également à proximité, structures médicales CHU Bellepierre, centres administratifs, Conseil Départemental, complexes sportifs, Poste, banques, centres commerciaux...

LE PÔLE ALZHEIMER



UNE UNITÉ SÉCURISÉE

☀ L'EHPAD Saint-François dispose d'une unité sécurisée de 12 lits, permettant l'accueil de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de syndromes apparentés, présentant des troubles cognitifs importants.

Le personnel est formé à la philosophie de soin de l'Humanitude d'Yves Gineste.

Cette méthodologie permet "d'accompagner les personnes âgées avec bienveillance et respect de l'autonomie, debout jusqu'à la fin".

L'établissement dispose par ailleurs d'un espace cuisine et d'un jardin aménagé clos qui permettent de maintenir au maximum le potentiel de la personne accueillie.



UN ATELIER DE «BIEN-ÊTRE» : LA BALNÉOTHÉRAPIE

☀ Cet atelier a pour objectif d'établir une relation entre le professionnel qualifié et le résident. Il offre un moment de partage privilégié et favorise le bien-être et le soin.



Ce qui améliore le moral et permet un sentiment de détente et bien-être profond.



LA PRESTATION “SOINS”



Soins

Une équipe médicale à votre service.

LA SURVEILLANCE MÉDICALE EST FINANCÉE PAR “UN FORFAIT SOINS” VERSÉ DIRECTEMENT PAR L’ASSURANCE MALADIE.

Cette surveillance comprend :

- Les actes réalisés par le médecin salarié de l'établissement et les médecins généralistes libéraux intervenant dans l'établissement
- Les actes réalisés par les auxiliaires médicaux salariés de l'établissement (masseur-kinésithérapeute, ergothérapeute) ou libéraux
- Les actes réalisés par les infirmiers, les aides-soignants, les auxiliaires de vie sociale, les aides médico-

psychologiques et les agents de service salariés de l'établissement

- L'achat de fournitures médicales et de médicaments
- Les examens de biologie et de radiologie courants
- Les soins de podologie
- La gestion.



NE SONT PAS COMPRIS DANS LE “FORFAIT SOINS”

- Les soins avec ou sans hébergement de courte durée, de suite et de réadaptation
- Les séjours et interventions de services de suppléance aux insuffisants rénaux et respiratoires chroniques
- Les interventions in situ des équipes pluridisciplinaires relevant des secteurs de psychiatrie générale

- Les soins conservateurs, chirurgicaux et de prothèses dentaires ;
- Les examens médicaux nécessitant le recours à des équipements matériels lourds
- Les honoraires et les prescriptions des médecins spécialistes libéraux
- Les transports sanitaires



Espace

Chambre équipée.

LES ESPACES DE CONVIVIALITÉ

☀ Chaque étage comprend, une salle de soins, un salon, une salle de restauration. Un coin bibliothèque vous permet un moment d'évasion en toute quiétude. En outre, un espace beauté permet aux résidents qui le souhaitent de s'offrir un moment de bien-être (coiffure-esthétique-pédicure). Les horaires des visites sont libres, la Direction demande toutefois aux familles et aux visiteurs de respecter le rythme de vie des résidents (éviter le moment des soins et les visites trop tardives). De même, les résidents peuvent se rendre à l'extérieur, profiter de leur journée ou visiter leur famille, ou leur entourage, sauf contre indication médicale, et en informant au préalable l'équipe de soins.

☀ Pour votre confort, chaque chambre est équipée au minimum d'un lit, d'une armoire, d'une table de chevet, d'un fauteuil, de sanitaires (douche, lavabo et wc), d'une sonnette d'alarme, d'un coin bureau, d'une prise téléphonique, et d'un téléviseur à écran plat. Les personnes qui le désirent peuvent aménager leur chambre avec du mobilier personnel. L'établissement dispose, par ailleurs, d'un lieu de culte situé au rez-de-chaussée.

Il est recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur au sein de l'établissement. Toutefois l'établissement dispose d'un coffre afin d'y entreposer, si besoin, vos biens et objets de valeur. Un formulaire de dépôt sera établi au secrétariat. Sur votre demande, l'établissement peut mettre à disposition un petit coffre en chambre.

UNE ÉQUIPE MÉDICALE SPÉCIALISÉE À VOTRE SERVICE.

☀ L'équipe pluridisciplinaire chargée "du prendre soin quotidien" des personnes âgées accueillies est composée d'un directeur, d'un médecin coordonnateur gériatre, d'un cadre de santé, d'un masseur-kinésithérapeute, d'un ergothérapeute, d'infirmiers, d'agents de service hôtelier, d'aides-soignants, d'aides médico-psychologiques, d'auxiliaires de vie sociale, d'une animatrice, d'une ministre du culte, d'un secrétariat de direction, d'agents hôteliers qualifiés. Il dispose des services administratifs et techniques communs à l'ensemble des établissements de l'association.

LES PRESTATIONS

“HÉBERGEMENT ET DÉPENDANCE”



☀ Elles recouvrent l'ensemble des prestations d'administration générale, d'accueil hôtelier (entretien du linge personnel et de maison), de restauration, d'entretien des locaux, d'animation de la vie sociale de l'établissement et d'aide et de surveillance nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie. Sont à la charge des personnes âgées, la fourniture d'un trousseau de vêtements et son renouvellement, les différents soins d'esthétique et les communications téléphoniques.



Déjeuner

Salle
de restaurant



HORAIRES DES REPAS

Petit déjeuner en chambre : 07h30
Déjeuner : 11h30
Goûter : à partir de 15h30
Dîner : 17h45

LE REPAS, UN MOMENT PRIVILÉGIÉ

☀ Une salle de restaurant spacieuse et lumineuse accueille les résidents et familles. Elle vous permettra également d'inviter, à moindre coût, à déjeuner un ou plusieurs membres de votre entourage. La réservation est à faire auprès du secrétariat au moins 24 heures à l'avance.



Bouger

AU FIL DES JOURS ...

☀ Une animatrice propose aux résidents des activités en tenant compte des désirs et des besoins de chacun conformément au projet de vie individualisé et des objectifs du projet d'établissement.

Ainsi, des activités (manuelles, cognitives, sorties, rencontres inter-générationnelles...) sont programmées en lien avec les différents acteurs de notre environnement : écoles, partenaires associatifs, bénévoles...



Partager



Faire

Un espace informatique des zones de wifi sont accessibles aux Résidents et aux familles.



LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION



Le dossier de demande d'admission est disponible au secrétariat de direction ou sur le site internet www.asfa.re. Il comporte deux volets. L'un administratif et l'autre, médical, à remplir par votre médecin traitant. Si vos ressources sont insuffisantes, et en fonction de votre degré d'autonomie, vous pouvez bénéficier d'aides pour acquitter les "tarifs Hébergement et Dépendance".



LE TARIF AFFÉRENT AUX "SOINS"

☀ La dotation globale est fixée par le Préfet et versée directement à l'établissement pour les personnes âgées assurées sociales.

LES FRAIS DE SEJOUR

Les tarifs afférents à "l'hébergement et à la dépendance"

☀ Ils sont fixés par arrêté du Conseil Départemental. Ils sont à la charge de la personne âgée accueillie. Le Conseil Départemental peut prendre en charge, au titre de l'aide sociale à l'hébergement, une partie des frais d'hébergement dans le cas où les ressources de la personne âgée sont insuffisantes. Pour cela, une demande de séjour permanent devra être effectuée au Centre Communal d'Action Sociale de la mairie de domiciliation de la personne âgée.

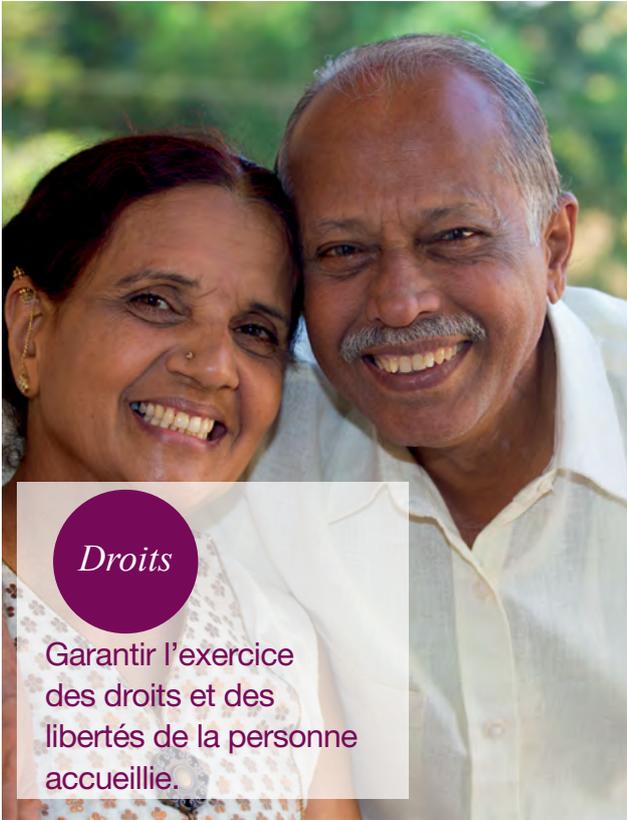
☀ Lorsque la personne peut bénéficier de l'Aide Sociale, 90 % de ses pensions sont retenues pour les frais de séjour. Elle dispose librement des 10% restant.

Les tarifs journaliers vous seront communiqués par le secrétariat sur simple demande :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

L'admission est réalisée sans distinction de religion et de croyance. Les principes contenus dans la Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie (arrêté du 8 septembre 2003, mentionnée à l'article L. 311-4 du code de l'action sociale et des familles) sont respectés. Celle-ci vous est remise en même temps que le livret d'accueil.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE L'E.H.P.A.D.



Droits

Garantir l'exercice des droits et des libertés de la personne accueillie.

LES THÈMES QUE PEUT ABORDER LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (Décret n°2004 - 287 du 25/03/2004)

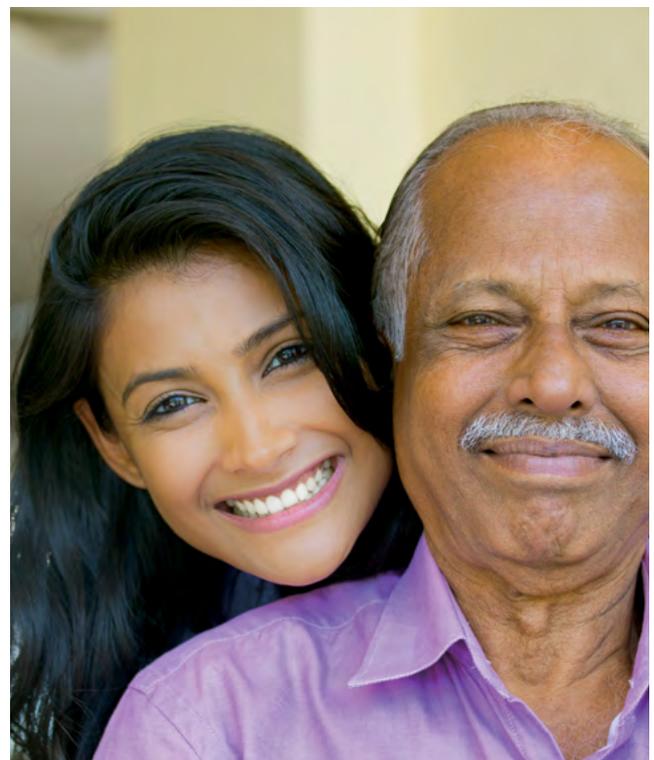
☀ Le Conseil de la Vie Sociale donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service, notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture, l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ses participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge.

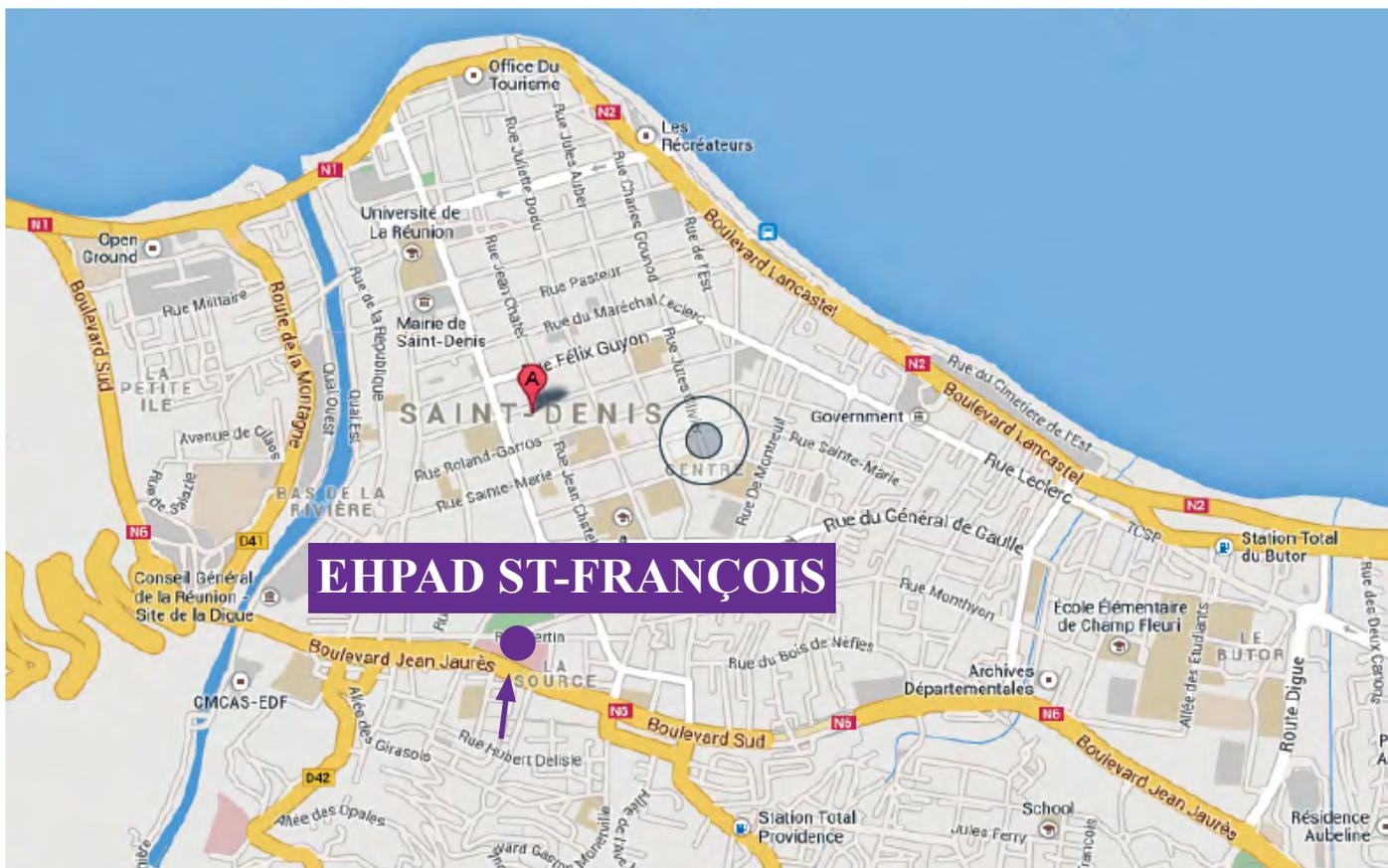
Le Conseil de la Vie Sociale est une instance de participation de la personne accueillie et de son entourage à la conception et à la mise en oeuvre de son projet, et à la vie de l'E.H.P.A.D. Il permet de garantir l'exercice des droits et des libertés de la personne accueillie. Il est rendu obligatoire par le décret n°2004-287 du 25 mars 2004 pour l'ensemble des établissements sociaux et médico-sociaux qui assurent un hébergement ou un accueil de jour continu.

LA COMPOSITION DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)

☀ Le CVS comprend deux représentants des résidents, deux représentants des familles, un représentant du personnel, un représentant du Conseil d'Administration de l'Association, et le Directeur qui siège avec voix consultative.

Les membres du CVS sont élus pour une durée de 3 ans et se réunissent 3 fois par an.






E.H.P.A.D

Saint-François



**SERVICES DES ÉTABLISSEMENTS
D'HÉBERGEMENT
POUR PERSONNES ÂGÉES**

Cette marque prouve la conformité à la norme NF X 50-058 et aux règles de certification NF388 et garantit que le respect de l'éthique, la qualité de l'accueil, l'information fournie, le projet personnalisé (garantissant l'accompagnement et le soin), le traitement des réclamations des clients, le cadre de vie, la qualification et la formation du personnel, la prise en compte de la satisfaction des clients et l'amélioration continue de la qualité sont contrôlés régulièrement

par
AFNOR Certification
11 rue Francis de Pressensé
93571 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

60, rue Bertin - 97400 Saint-Denis
Tél. : 0262 90 87 69 - Fax : 0262 90 87 52
secdirection.mdr@asfa.re - www.asfa.re